

MAIRIE

DE



17620

Téléphone : 05 46 83 30 46
E-mail : mairie.beaugeay@wanadoo.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Beaugeay,

Certifie que le procès-verbal du premier constat d’abandon de certaines concessions perpétuelles ALLEE 1, ALLEE 2, ALLEE 3, ALLEE 4, CARRE A, CARRE B, CARRE C en date du 5 août 2024 dans le cimetière de la commune, a été affiché pendant trois période d’un mois, à quinze jours d’intervalle du 5 août 2024 au 4 septembre 2024, du 20 septembre 2024 au 19 octobre 2024 et du 4 novembre 2024 au 3 décembre 2024 à la porte de la mairie et du cimetière communal.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Beaugeay, le 3 décembre 2024

Le Maire,

Joël ROSSIGNOL

